

Décision

Générale

colonial

Décision n° 24-429-1932 promotions.

n° 24-429-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 août 1932

Numéro JO

n° 429 du 31/08/1932

Date du numéro

31 août 1932

TEXTE INTÉGRAL

est homologuée la délibération prise par le tribunal supérieur d'appel de Djibouti. le 30 août 1932, relative au fonctionnement du service judiciaire à la Côte française des Somalis, pendant la durée des congés accordés à MM. Ravailier, procureur de la République. et M. Farines, président du tribunal supérieur d'appel.